



Depot objets Commissaire priseur

Par **Baldomerovama**, le **02/12/2020** à **16:50**

Bonjour, J'ai déposé des objets le 3/09/2019 chez un commissaire priseur en province. Il a fait faillite entre temps . Un mandataire a été nommé . Je lui ai envoyé une lettre en lui demandant la restitution des lots. Il m'a répondu qu'un commissaire priseur a été nommé et que je devais m'adresser à celui-ci. Je lui ai téléphoné, il m' a répondu que les lots ont été volés.

Les objets étaient en cours d'estimation. Que dois-je faire ?

Cordialement, Michel Moreno.